

Compte-rendu de la première réunion ATMAC

Vers un état des lieux de la coopération LEADER en France

Partie 1 – Mercredi 2 Juin après-midi

1/ Introduction de la session

- Hanane ALLALI ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) introduit cette première réunion ATMAC en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle précise la vocation de ces réunions qui s'adresse à un petit nombre d'acteurs clefs de la Coopération LEADER en France, parmi lesquels les Correspondants Coopération désignés par les autorités de gestion régionales (AG).

2/ Réseau d'Appui Technique et Méthodologique aux Activités de Coopération LEADER (ATMAC) : c'est lancé !

- Mathilde VUKOVIC et Séverine BRESSAUD, (Cellule nationale d'appui à la coopération LEADER) co-animatrices de la 1^{ère} réunion ATMAC, reviennent sur les objectifs de la cellule ATMAC mise en place par le Réseau Rural National, à savoir :

Objectif : offrir une assistance technique et méthodologique afin d'encourager l'émergence de projets de coopération LEADER et de faciliter les activités de coopération des Groupes d'Action Locale (GAL), au travers de quatre missions clefs :

Mission 1 - Appui individualisé auprès des GAL pour la mise en place des projets de coopération LEADER

La mise en place d'un appui individualisé aux GAL vise à fournir un **accompagnement « à la carte »** des GAL français afin de les soutenir dans l'émergence ou la concrétisation de leurs projets de coopération. Cet appui prendra la forme d'une aide, de conseils et outils sur-mesure à la recherche de partenaires, préparation et montage technique et financier des projets.

Mission 2 - Consolidation d'outils de suivi des projets de coopération des GAL LEADER

Le réseau ATMAC LEADER procédera à un **état d'avancement et un suivi des projets de coopération** des GAL LEADER français, par le biais de la mise en place de deux outils : un tableau de bord de suivi des projets de coopération LEADER approuvés, d'une part, et un « baromètre » de la coopération LEADER illustrant l'état d'avancement de la coopération en France, d'autre part. Ces outils feront l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Mission 3 - Animation du réseau d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

L'animation du réseau ATMAC LEADER se formalisera via des **réunions d'appui technique et méthodologique** aux activités de coopération des GAL LEADER. Ces réunions, qui pourront prendre la forme de réunions en présentiel, ou dans le contexte sanitaire actuel, de sessions d'animation distancielles, constituent des temps d'échanges clefs pour le partage d'expériences, la capitalisation, la mise en réseau et la montée en compétences des acteurs français autour de la coopération LEADER.

Mission 4 - Réalisation d'une veille des actualités de la coopération LEADER

Pour finir, une veille des actualités de la coopération LEADER sera réalisée au niveau régional, national, européen et donnera lieu, trois fois par an, à la publication et diffusion d'une brève de la Coopération LEADER.

Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

- Un premier bilan de la mission 1 « Appui individualisé aux Groupes d'Action Locale » est ensuite partagé avec les participants : retours sur les premières sollicitations des GAL (types de questions soulevées, besoins d'appui formulés...) et réponses apportées. A ce jour, 8 GAL issus de 7 régions ont mobilisé l'accompagnement personnalisé pour des besoins divers : informations sur la coopération et les actions communes possibles, appui dans l'identification de partenaires (rédaction de l'offre de coopération, traduction, dissémination) ...

3/ Un tour d'horizon de la Coopération en région est animé auprès des participants afin de dresser l'état d'avancement général de la Coopération en région et de repérer les actions et outils développés, en région, au service de la Coopération LEADER.

Région-PDR	Etat d'avancement de la coopé LEADER (activités & projets)	Outils déployés
Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur Christel FRANCART / Alexandra FOL- GUTIERREZ / Caroline MACLE	<p>Beaucoup de projets de Coopération LEADER ont été engagés et menés à l'échelle interrégionale, entre GAL de la région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quelques projets de coopération vont au-delà du périmètre régional et national (ex. : projet de coopération du GAL Ventoux en partenariat avec des territoires de Grèce et d'Italie ; coopération du GAL Durance Provence avec l'Algérie...).</p> <p>Près d'une cinquantaine de projets de coopération LEADER sont ainsi recensés pour l'ensemble des 12 GAL de la région (en ne comptant que les GAL chef de file) depuis le lancement effectif de la mesure en 2018-2019, sur de nombreuses thématiques : culture, patrimoine, transhumance, éco-matériaux...</p> <p>Les GAL de la Région ont bénéficié d'un accompagnement à la coopération LEADER à l'issue duquel plusieurs actions au service de la Coopération ont été conduites par les GAL (mise en place d'une journée de coopération ; affichage des offres de coopération existant sur les sites des réseaux ruraux...).</p>	<p>Un tableau de suivi des projets de Coopération LEADER a été construit et est régulièrement mis à jour</p> <p>Une prestation d'appui à la coopération LEADER en région SUD-PACA a été mise en place avec l'appui du Réseau rural régional</p>
Région Centre Val de Loire Hélène DUGUE / Etienne ANGINOT	<p>L'animation du réseau rural régional confiée au Réseau Oxygène a donné lieu à une démarche de bilan de la Coopération LEADER : des contacts ont ainsi été pris ces derniers mois auprès de chaque GAL de la région afin de construire un état des lieux des projets de coopération engagés ou envisagés.</p> <p>A ce stade, un nombre significatif de projets sont recensés entre les GAL de la région Centre Val de Loire (ex : projets de coopération portant sur la « Route équestre de D'artagnan »). Des initiatives de contacts avec le reste de l'Europe se sont relevées (Estonie, Portugal, Espagne) mais relativement peu développées.</p>	
Région Bourgogne-Franche-Comté Nathalie LAFARGE	<p>Très peu de projets de coopération LEADER ont été menés à ce jour à l'échelle régionale (moins de 5 projets de coopération, qui relèvent pour l'essentiel de projets entre territoires français et, même, infrarégionaux). Quelques pratiques historiques de la coopération sont relevées dans certains GAL, notamment en Franche-Comté.</p> <p>Parmi les facteurs de freins explicatifs, les retards significatifs de la programmation LEADER font passer les opportunités de la Coopération LEADER au second plan, et la coopération à l'international que certains acteurs ruraux appréhendent.</p> <p>A noter : La mobilisation du Service international de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en accompagnement des dynamiques de coopération internationale (organisation d'un voyage avec quelques GAL en Allemagne sur les questions d'énergie) qui constitue une bonne pratique.</p>	<p>Des actions de sensibilisation à la Coopération LEADER sont menées depuis 2014 parmi lesquelles une journée d'accompagnement dédiée organisée en Septembre 2019</p>

Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

<p>Région Pays de la Loire Adelyne JULES</p>	<p>Mise en place d'un accompagnement à la Coopération LEADER afin de soutenir les GAL dans la mise en œuvre de leurs projets de coopération. Une dizaine de dossiers de coopération ont ainsi été déposés. Les difficultés (évoquées ci-infra par d'autres Régions) sont partagées en Pays de la Loire : les retards de programmation invitent les GAL à concentrer leurs efforts sur la programmation de la mesure 19.2. L'appréhension vis à vis de la coopération à l'échelle internationale ressort également. Enfin, la rotation des équipes (turnover) et l'arrivée en cours de programmation de nouveaux animateurs expliquent en partie l'abandon de certains projets engagés.</p>	<p>Un tableau de bord des projets de coopération a été mis en place (actions des GAL, difficultés, avancées, questions réglementaires...). Le Réseau rural régional vient aussi en appui de ces questions.</p>
<p>Région Auvergne-Rhône-Alpes Elodie LEGAND</p>	<p>En région Auvergne-Rhône-Alpes, 34 GAL ont un projet de coopération en cours sur 44. Les extractions des dossiers 19.3 indiquent entre 20 et 30 projets de coopération LEADER engagés parmi lesquels quelques dossiers de soutien préparatoire et beaucoup de projets de coopération interterritoriale. En ce qui concerne la coopération transnationale, les GAL frontaliers travaillent beaucoup avec l'Italie. A noter : un projet transnational lancé avec le Maroc. Cap Rural travaille par ailleurs sur la Coopération LEADER depuis le début de la programmation (Forum LEADER, Flipbook Coopération) : animation de groupes d'échange de pratiques, mise en place de cycles de formation à plusieurs niveaux à la co-construction des projets de Coopération... Les GAL de la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent par ailleurs solliciter le réseau rural régional Cap Rural à tout moment, en cas de question méthodologique ou technique.</p>	<p>Un appui réglementaire (réponse aux questions des GAL) est apporté via l'AG : relecture d'un accord de coopération ; éclairage réglementaire sur les marchés publics, ... et des points réguliers via le réseau des chargés de mission territorialisés (service instructeur de la région) sont organisés. Centre de ressources Cap Rural</p>
<p>Région Guadeloupe Cathy PIERRE</p>	<p>Le territoire en est, en matière de coopération LEADER, à ses débuts (entre 0 à 5 projets engagés) : une première expérience est ainsi par exemple envisagée sur le thème de la valorisation des déchets et du recyclage avec une fort besoin d'accompagnement ressenti. Des attentes fortes sont évoquées en termes de partage de connaissances sur la Coopération LEADER pour l'actuelle programmation et dans la perspective de la préparation de la future programmation.</p>	
<p>Hauts de France Adèle CAVENNE</p>	<p>Certains GAL ont fait le choix d'un basculement d'enveloppe de la fiche-action 19.3 vers les fiches-actions 19.2 qui consomment davantage de crédit. La Région des Hauts de France compte à ce stade 7 projets de coopération LEADER plutôt de dimension régionale (entre GAL des Hauts de France voire, à l'échelle infrarégionale). Exemple de projets de coopération : évaluation à mi-parcours ou finale commune, à l'échelle de plusieurs GAL. A noter, deux projets qui dépassent le périmètre de la région (partenariat avec le Programme de Développement Rural Normand sur la création d'un outil de développement du territoire à l'échelle des territoires du Beauvaisis et de la Normandie. A noter également, sur le périmètre Nord-Pas-de-Calais, un projet de coopération en cours à l'échelle de 8 GAL partenaires autour de la question des destinations d'excellence en matière de tourisme ornithologique.</p>	<p>2 journées d'animation avec le service international de la Région au moment de l'élaboration des stratégies des GAL. Réunion de présentation de la méthodologie d'un projet de coopération</p>
<p>Bretagne Géraldine MOUTON</p>	<p>A l'échelle de la Bretagne, la Coopération LEADER a donné lieu au dépôt d'une quinzaine de dossiers de coopération pour une vingtaine en attente. Il s'agit principalement de projets de coopération à l'échelle de la région Bretagne mais aussi de quelques dossiers interrégionaux (PDL et Normandie). La Région encourage encore pleinement les GAL à se lancer dans des projets de coopération LEADER.</p>	

<p>Ile-de-France Sarah PROUVOT</p>	<p>Un projet de coopération est en cours de montage par le GAL Plateau de Saclay avec un partenaire aux Etats-Unis. L'un des freins à la mise en place de projets de coopération sur la période récente est le contexte de crise sanitaire COVID. Certains projets, par ailleurs bien engagés, ont ainsi été abandonnés. D'autres projets sont amenés à se réinventer (après plusieurs reports successifs, les partenaires font évoluer le projet et optent pour l'organisation d'un MOOC et de formations en ligne en lieu et place des visites et rencontres initialement prévues).</p>	<p>La Région assure les réponses aux sollicitations des GAL et un appui au montage de projets. Une réunion Coopération en lien avec le réseau rural a par ailleurs été menée.</p>
<p>Grand-Est Odile BEGORRE-MAIRE / Sabrina HERLET</p>	<p>Le GAL du Pays Lunevillois a vu plusieurs de ses pistes de coopération tomber à l'eau (effet COVID, changement d'équipes au sein du Comité de programmation, départ de l'animateur...)</p>	
<p>Normandie Fatima MOHAMED</p>	<p>Une vingtaine de dossiers de Coopération LEADER ont été déposés en Normandie. Il s'agit pour l'essentiel de dossiers de coopération interterritoriale (qui mobilisent des partenaires en Ile-de-France, en Nouvelle Aquitaine...) et sur des thématiques variées : tourisme, énergies renouvelables, patrimoine naturel ou bâti. 5 projets transnationaux sont par ailleurs relevés (avec la Finlande, Belgique, Italie) Un appui au montage des projets de coopération et la réponse aux questions réglementaires (marchés publics...) des GAL est assurée par l'AG.</p>	<p>Un outil de suivi des 11 GAL sur 17, qui portent des projets de coopération LEADER, est complété au fil de l'eau</p>
<p>Réseau Rural National Hanane ALLALI</p>	<p>Des journées nationales de la Coopération LEADER ont été organisées au Grau du Roi en 2017 et à Tours en 2020 afin de favoriser les échanges et la mise en réseau des GAL. Une rubrique coopération LEADER dédiée aux différents outils, une base de données des GAL sous forme de fiches d'identité par GAL...se trouve sur site du Réseau rural national. Cette rubrique est en constante évolution en fonction des productions et de la capitalisation des documents utiles à ce sujet (https://www.reseaurural.fr/territoire-leader/la-cooperation-leader). La mise en place de la cellule d'appui à la coopération LEADER depuis janvier 2021 est la dernière démarche mise en œuvre par le RRN et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour appuyer la coopération LEADER.</p>	

Un besoin transversal est évoqué en matière d'appui à la coopération : pour gagner en efficacité, il est inutile de chercher à identifier des partenaires et diffuser une offre de coopération dans certains Etats Membres qui ne peuvent plus, à ce stade de la programmation, coopérer : les GAL pourraient judicieusement être aiguillés vers les pays avec lesquels des projets de Coopération peuvent encore se lancer ou se poursuivre.

4/ La clôture de la réunion du 2 Juin est l'occasion de revenir sur une autre des missions ATMAC : l'activité de veille.

- Une Brève Coopé' a ainsi vocation à être produite et diffusée 2 à 3 fois par an. Les participants relèvent à ce titre les pistes et besoins suivants :
 - **Idée 1** : Mettre en avant un agenda pour les événements à venir en particulier les séminaires coopération européens afin de permettre aux parties prenantes d'anticiper une participation le plus en amont possible
 - **Idée 2** : Vers la création d'une rubrique « Les bonnes pratiques » afin de relayer des pratiques intéressantes et positives adoptées dans certaines régions
 - **Idée 3** : Ouverture vers les pratiques et les exemples de projets européens

Partie 2 – Jeudi 3 Juin après-midi

1/ Vers la construction d'un tableau de bord de la coopération LEADER en France

Après une introduction de la journée et un mot de bienvenue, une présentation de la mission 2 du réseau ATMAC est l'occasion de partager les enjeux et principes suivants :

- **Les finalités du tableau de bord**

Cette mission 2 vise en effet la réalisation, puis la mise à jour, d'un état d'avancement des projets de coopération des GAL LEADER français au travers de la construction d'une base de données nationale des projets de coopération LEADER des GAL français, permettant de qualifier :

- ✓ **La nature de la coopération** (interterritoriale, transnationale, soutien préparatoire)
- ✓ **Le partenariat mis en place** (GAL partenaires en France, UE, Pays tiers...)
- ✓ **Le contenu et/ou objectifs du projet de coopération** (thématique du projet, descriptif, données financières...)
- ✓ **Les étapes et enjeux de mise en œuvre du projet de coopération**

Ce tableau de bord donnera par ailleurs lieu à la création et à l'actualisation d'un **baromètre de la coopération LEADER**, à savoir une photographie, synthétique et communicante, de l'avancement de la coopération en France sur la base de traitement statistique des données récoltées via ce tableau.

- **Le processus de renseignement du tableau de bord**

Pour consolider une 1^{ère} version du tableau de bord : il est proposé aux Régions (et/ou Réseaux ruraux régionaux) de partir de leurs tableaux de suivi existants de la coopération en région, afin d'agrèger une première version de base.

Processus par étapes :

1. Recueil des tableaux de suivi de la coopération en région, auprès du niveau régional [✍ étape en cours](#)
2. Retour vers les correspondants Coopération (avec un tableau prérempli)
3. Ajustements et compléments des régions
4. Consolidation finale du 1er tableau de bord de la Coopération Leader

Pour les misés à jour ultérieures du tableau de bord :

1. Envoi d'une version de base du tableau de bord
2. Retour des acteurs régionaux en vue de l'actualisation du tableau
3. Consolidation et agrégation nationale des données au sein du tableau de bord définitif

- **Les champs du tableau de bord**

Les participants ont émis les questions et/ou remarques suivantes sur les différents champs du tableau de bord :

- ✓ Le code ASP correspond au code OSIRIS du GAL
- ✓ Le code UE du GAL renvoie à la dénomination du GAL dans la base du Réseau Rural Européen (ENRD)
- ✓ « Montant en coût total » : les montants relevés ici correspondent aux montants programmés à l'échelle du projet dans son ensemble. Une valeur estimée de ce montant figure en annexe 2 des conventions ou dans l'accord de partenariat.

2/ Modalités de mise en œuvre de la mesure 19.3 Coopération LEADER

- Ce second temps de présentation et échanges a été l'occasion de présenter aux participants les « **fiches procédure Coopération LEADER** » développées par l'ENRD.

Ces fiches procédures ont vocation à décrire et clarifier les choix stratégiques et modalités respectives de mise en œuvre de la Coopération LEADER prévus par chaque PDR. 5 grandes typologies d'informations recueillies par ces fiches :

- ✓ Information générale
- ✓ Information financière
- ✓ Soutien préparatoire à la Coopération LEADER
- ✓ Coopération interterritoriale
- ✓ Coopération transnationale

Pour retrouver les fiches procédures des autres Etats membres / AG de l'UE (traduites en français) :

<https://www.reseaurural.fr/territoire-leader/la-cooperation-leader>

- Pour finir, un tour d'horizon a été ouvert afin de comprendre quels **choix de mise en œuvre du soutien préparatoire à la Coopération LEADER ont été retenus d'un PDR et d'une Région à l'autre**

Le tour des régions a permis de montrer qu'une majorité de régions représentées permettent à la fois un **dépôt à part, spécifique, du dossier de soutien préparatoire** Coopération LEADER et **l'intégration des coûts préparatoires à l'intérieur du dossier de mise en œuvre du projet** (cette seconde option suppose de flécher dans le formulaire de demande d'aide les dépenses qui relèvent du soutien préparatoire par rapport aux dépenses de mise en œuvre du projet en lui-même).

Une majorité des AG semble en effet avoir adopté le principe d'un **formulaire de demande d'aide unique pour le soutien préparatoire comme pour la mise en œuvre des projets de coopération** (voire formulaire unique 19.2-19.3), avec un système de cases à cocher selon que l'on entre dans le cas de l'aide préparatoire ou de la réalisation effective du projet.

De ce fait, **le dépôt d'une demande de soutien préparatoire spécifique ne présente pas nécessairement de caractère facilitant**, du point de vue administratif, car le formulaire est identique. A ce titre, quelques participants mentionnent les difficultés rencontrées par les porteurs de projet vis-à-vis de ce soutien préparatoire perçu comme « lourd administrativement » au regard de l'enveloppe d'aide qui lui est associée (exemple d'un porteur de projet ayant poursuivi l'action de coopération sans mentionner les dépenses préparatoires compte tenu de cette complexité administrative).

Certaines AG/régions ont fait le **choix d'un montant d'aide fixe maximal** pour le soutien préparatoire. C'est le cas par exemple de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a fixé, pour l'ensemble des GAL, en début de programmation, une enveloppe de 6000 euros d'aides publiques (englobant FEADER et contrepartie nationale mise à disposition par le Conseil Régional). Pour le Programme de Développement Rural Limousin, de la même manière, un plafond à 8 000 euros de dépenses éligibles est accordé pour ces dossiers de soutien préparatoire à la Coopération LEADER. D'autres types de plafonnement sont également observés (ex. : 5% du coût total éligible du projet de coopération LEADER pour le soutien préparatoire en Hauts-de-France)

Les participants s'accordent sur un **nombre relativement peu élevé de dossiers d'aide préparatoire** effectivement déposés. Les GAL regrettent ainsi le principe « De l'idée au projet » expérimentée au cours des précédentes programmations (3000 € sur le programme LEADER+ et 6000€ sur le programme 2007-2013), qui **simplifiait d'une part l'instruction** et qui **ne nécessitait pas de recherche de cofinancement, le Ministère de l'agriculture apportant automatiquement le co-financement**.

Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

3/ La clôture de cette seconde réunion du 3 Juin a permis de relever quelques **sujets et propositions en vue des prochaines réunions ATMAC**, parmi lesquels :

- Partage d'expérience sur le soutien préparatoire et recueil d'information dans la perspective de travailler sur des options de coûts simplifiés,
- Simplification des procédures et des modalités de mise en œuvre de la coopération (perçues comme un frein clef),
- Partage de pratiques sur les impacts de la crise sanitaire sur les projets de coopération et solutions d'adaptation. Comment d'autres GAL ou organisations impliqués dans des projets de coopération LEADER ont-ils fait pour innover, maintenir le contact, quelles méthodes d'animation et leviers pour poursuivre les programmes d'action ?
- Pistes et astuces pour aller vers davantage de coopération : recueil de bonnes pratiques, partage et mise en commun de ressources

GLOSSAIRE

ATMAC : Assistance Technique et Méthodologique aux Activités de Coopération LEADER

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

PDR : Programme de Développement Rural

AG : Autorité de Gestion

ENRD : Réseau rural européen

GAL : Groupe d'Action Locale

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

UE : Union Européenne

ASP : Agence de Services et de Paiement